Séance extraordinaire du 19 mars 2014

ORDRE DU JOUR

1. CONSEIL

Moment de réflexion Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire.

- **1.1** Constatation de l'avis de convocation.
- **1.2** Lecture et adoption de l'ordre du jour.

2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET TRÉSORERIE

- **2.1** Précision à l'évènement du Poker Run résolution 064-02-2014.
- 2.2 Retiré de la cour municipale dossier #1303963-5 CAE 1300480.

3. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS</u>

4. <u>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</u>

PROCÈS-VERBAL

1

Session extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le **19 mars 2013 à 9 h 38** dans le bureau du directeur général et à laquelle sont présents Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers :

Louise Houle Richard Gilles Robillard Chantal Crête Michel Lavigne

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Jacques Maillé.

Monsieur Benoit Hébert, directeur général/secrétaire-trésorier est présent.

Monsieur Jean-François David a motivé son absence.

Madame Odette Hébert a motivé son absence.

Personne n'assiste à l'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Jacques Maillé souhaite la bienvenue aux membres présents.

1.1

Constatation de l'avis de convocation.

Le directeur général/secrétaire-trésorier, monsieur Benoit Hébert constate qu'un avis de convocation a été remis à tous les élus conformément à la Loi;

1.2

107-03-2014

Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

2.

DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET TRÉSORERIE

2.1

108-03-2014

Précision à l'évènement du Poker Run – résolution 064-02-2014.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Duhamel demande que la municipalité de Lac-Simon confirme le point d'arrêt des bateaux sur son territoire par rapport à l'évènement du Poker Run 2014;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Duhamel interdit que le point d'arrêt des bateaux soit à la plage du côté Est (plage de nudiste), car les résidents du chemin Preston veulent la tranquillité;

CONSIDÉRANT QUE le directeur de la SÉPAQ est d'accord que le point d'arrêt des bateaux ait lieu à la plage de la SÉPAQ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Duhamel demande que la municipalité de Lac-Simon s'engage à ce qu'il y ait une sécurité de 48 heures lors de l'évènement du Poker Run 2014;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Duhamel demande à la municipalité de Lac-Simon d'interdire les bateaux de plus de trente (30) pieds lors de ladite activité;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 064-02-2014;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon en accord avec le directeur de la SÉPAQ, demandent que le point d'arrêt ait lieu sur la grande plage de la SÉPAQ;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon, avec les responsables de la SÉPAQ, s'assurent que le point d'arrêt soit identifié et sécuritaire;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon s'engagent à ce qu'il y ait une sécurité nautique sur le lac Simon de 48 heures lors de l'évènement du Poker Run 2014.

ET QUE la résolution numéro 100-03-2014 soit abrogée afin d'interdire les bateaux de plus de trente (30) pieds lors de l'évènement.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Le vote est demandé.

POUR = 3 CONTRE = 1

Madame Chantal Crête enregistre sa dissidence.

Adoptée à la majorité

c.c. Municipalité de Duhamel, monsieur David Pharand Sûreté du Québec, monsieur Sylvain Fournier Transports Canada, Bureau de la sécurité nautique, Sécurité maritime, madame Isabelle Girard

2.2

109-03-2014 Retiré de la cour municipale – dossier #1303963-5 CAE 1300480.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a régularisé le dossier de madame Dubois en accordant la dérogation mineure numéro 105 lors de l'assemblée ordinaire du 7 mars 2014;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

ET RÉSOLU QUE ce conseil demande que soit retirés les procédures dans ce dossier puisqu'une entente hors cours est survenue.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Eric Bordeleau, directeur en bâtiment-environnement et urbanisme

Propriétaire du 286, chemin de la Baie-Yelle

3. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Aucune question.

4.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

110-03-2014

Levée de l'assemblée.

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE la séance soit levée à 10 h 05.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

Jacques Maillé	Benoit Hébert
Maire	Directeur général et
	secrétaire-trésorier